

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »	
10 h. 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 soir.	

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 23 Septembre.

En se ralliant à la République proclamée par une Assemblée monarchique, comme la seule solution possible, hautement acceptée ensuite par l'immense majorité de la nation dans les scrutins de 1876, 1877 et 1879, le Journal du Lot ne s'est pas séparé et ne se séparera pas un seul jour de la défense des intérêts conservateurs.

Nous avons dit et répété souvent, en nous adressant à nos anciens amis, que la Constitution républicaine était le vrai terrain légal sur lequel chacun pouvait concourir au triomphe des idées justes et du progrès.

Nous avons dit et répété encore que nous appelions de tous nos vœux une situation nouvelle, dans laquelle il y aurait une droite républicaine et une gauche républicaine, comme il y a en Angleterre les tories et les whigs, comme il y a en Amérique les démocrates et les républicains, comme il y a en Suisse les libéraux et les radicaux.

La condition première, c'est la soumission absolue à la loi souveraine émanée de la volonté du pays. Mais, une fois la République placée hors de tout litige et de toute contestation, on laisse à chacun la diversité de ses opinions, sur toutes les questions intérieures et extérieures, administratives, religieuses ou politiques.

C'est ainsi que la composition des divers ministères oscillerait de droite à gauche et de gauche à droite, suivant le verdict des électeurs, et non d'après le bon plaisir d'un seul homme.

Nous sommes heureux de voir que cette pensée pénètre dans l'esprit public.

Pendant les vacances actuelles, elle a été abordée par un certain nombre de journaux, et la République française elle-même, a souvent indiqué que tel était son désir, tout en prenant les précautions nécessaires contre les fausses adhésions et les dévouements trompeurs, qui s'appuient sur des phrases et non sur des services, ou bien sur une entière franchise.

Nous trouvons dans l'un des derniers numéros du Temps un article sur ce sujet. Cet important organe déclare que la formation d'un parti de droite dans la République est une question d'opportunité. Il conclut ainsi :

Le moment serait venu de constituer dans la République un parti de droite, formé de ceux qui tiennent compte du fait accompli et du droit tiré du consentement national. Ce parti garderait sa pleine liberté dans l'appréciation des hommes et des choses ; il ne renoncerait qu'à mettre en cause le principe des institutions. Il chercherait à faire tourner la République à son profit, au lieu de s'acharner à la poursuite chimérique de son renversement. Rien n'est plus légitime sous un régime de discussion universelle que de différer d'avis sur la conduite à donner aux affaires : la Constitution de 1875 est assez souple pour que, dans son cadre, les progressistes et les conservateurs trouvent à se mouvoir.

Nous ne voudrions pas tirer d'une parole isolée la prévision que cette évolution dans la conduite des partis est à la veille de se réaliser. M. Rouher a dit un jour que les partis n'abdiquent pas. Nous attendrions sans doute longtemps encore avant que, sous le règne d'une République incontestée, le pays politique se divise en whigs et en tories. Mais le seul symptôme de cette conversion possible est à noter et à encourager. La République ne saurait

être la chose de quelques-uns ; il est dans la logique de son nom et dans sa vertu propre de devenir lachose de tous.

### Les élections de 1880.

L'année 1880 va donner lieu à trois séries d'élections importantes. Il y aura d'abord au mois de mai le renouvellement par moitié de tous les conseils généraux de France. Il y a environ 1,500 conseillers généraux à réélire ou à remplacer.

Il y aura à la même époque le renouvellement par moitié des conseils d'arrondissement dans tous les départements. Le nombre des conseillers soumis à ce renouvellement est d'environ 1,800.

Enfin, en novembre 1880, il y aura lieu de procéder au renouvellement intégral de tous les conseils municipaux de France. Ces conseils élus, en effet, le 6 janvier 1877, auront trois années de mandat et conformément à la loi municipale d'avril 1871, verront leurs pouvoirs expirer.

Il y a en chiffres ronds, 36,000 conseils municipaux comprenant 490,000 membres.

Mais il y a plus, les conseils municipaux une fois renouvelés, il faudra renommer les maires. Ces magistrats sont élus, en effet, par les conseils municipaux et ont des pouvoirs égaux aux leurs en durée, dans toutes les communes qui ne sont ni chef-lieu d'arrondissement, ni chef-lieu de canton, c'est-à-dire dans 33,000 communes environ sur 36,000.

Dans les 3,000 autres communes, c'est le gouvernement qui nomme les maires ; même, dans ce cas, il devra leur donner l'année prochaine une nouvelle investiture.

On voit que l'année 1880 comprendra plusieurs importantes consultations du suffrage universel.

### L'empereur Guillaume en Alsace-Lorraine.

La journée de samedi et celles qui vont suivre jusqu'au 16 pourraient être justement appelées la seconde invasion de l'Alsace-Lorraine par l'armée allemande. Depuis la guerre franco-allemande, en effet, on n'avait pas vu dans ce pays une pareille quantité d'uniformes et de casques. Dès l'aube et bien que l'empereur ne dût arriver qu'à trois heures de l'après-midi, la gare était envahie pour une foule de soldats et d'officiers, les uns mettant la dernière main aux décorations des quais et des salles d'attente, transformées en salon, les autres dirigeant et pressant les travailleurs pour que tout fût prêt à l'heure voulue. A l'extérieur, dans les rues, le spectacle était le même. Des soldats, encore des soldats, toujours des soldats. C'était vraiment à demander si les habitants de Strasbourg, avaient pris la fuite ou avaient été passés au fil de l'épée. Sur le parcours que devait suivre le cortège impérial pour se rendre de la gare à la préfecture, de nombreux mâts avaient été élevés, les édifices publics étaient paroisés et ornés de guirlande de bois. Un assez grand nombre de maisons avaient arboré des drapeaux aux couleurs Allemandes et aux couleurs impériales. Enfin deux ou trois magasins avaient cru devoir exhiber le buste de l'empereur, coiffé d'une couronne de laurier.

« Dans les autres parties de la ville on ne voyait que quelques rares drapeaux. Les boutiques y sont restées ouvertes jusques dans l'après-midi, et si ce n'eût été le flot permanent de soldats laissant traîner leurs sabres avec fracas sur le pavé, ou se serait cru au jour le moins solennel de l'année. Je dois ajouter, en chroniqueur impartial, que, même dans les rues par lesquelles devait passer l'empereur, bon nombre de maisons ou d'étages sont restés vierges de toutes décorations et il n'était pas rare de voir des étages entiers dont les fenêtres sont restées hermétiquement closes toute la journée. Je vous ferai grâce de la réception officielle.

### M. de Bismarck voyage.

Le prince de Bismarck est parti de Gastem le 20 septembre, à une heure et demie de l'après-midi, pour se rendre à Vienne.

La Gazette nationale, faisant allusion au voyage du prince, assure que le voyage du chancelier allemand est une démonstration d'une telle importance, qu'il est absolument hors de doute qu'une entente est déjà établie entre les deux empires, non seulement pour le moment présent mais aussi pour l'avenir. « Le prince de Bismarck, dit la feuille allemande, ne mettrait pas le poids de son intervention personnelle dans une entreprise dont le succès ne serait pas assuré à tous les points de vue.

La Post de Berlin reçoit de Vienne, sur le même sujet, une lettre dans laquelle on remarque les passages suivants : « La visite du prince de Bismarck à Vienne, prouve que l'on peut désormais dire sans crainte de se tromper : si l'heure du danger sonnait un jour, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie seraient solidement unies pour repousser tout ennemi. Mais on ne sait pas encore d'une manière certaine, si le moment de signer un traité de garantie mutuelle est déjà venu.

### La capture du roi des Zoulous.

Une dépêche de Cape-Town dit que tous ceux qui étaient présents à la capture du roi des Zoulous ont été frappés de la dignité calme et courageuse de son maintien en arrivant à Ulundi. Lorsque son regard s'est porté pour la première fois sur les ruines de son kraal royal, sa physionomie a manifesté quelques signes d'émotion ; mais, à part cela, sa force d'âme a été admirable.

Lord Gifford s'est avisé, le 27 août, d'une ruse qui a réussi, pour obtenir un guide jusqu'à l'endroit où se trouvait Cettiwayo. Ayant reconnu que, dans le kraal où il était arrivé, ce dernier avait passé la nuit, il fit battre les environs, où l'on trouva deux jeunes garçons, qui déclarèrent qu'ils ne savaient pas où se trouvait le fugitif. On leur banda les yeux et des coups de feu furent tirés en l'air. L'un des jeunes gens, effrayé, s'écria : « Mon frère est tué ! » et dans sa frayeur il promit de guider les Anglais.

Conduits par lui à travers les inextricables passages de la forêt, les Anglais, après une course dangereuse et difficile, parvinrent le 28, au point du jour, au lieu tant désiré, dans une clairière. Craignant que le fugitif ne gagnât la

forêt voisine, lord Gifford prévint les hommes restés en arrière, et, pour leur donner le temps de cerner l'emplacement, il attendit, soigneusement caché, la nuit pour opérer sa capture. Il assista ainsi à l'immolation d'un bœuf par le roi, et, peu après, il aperçut un détachement de cavalerie sur la hauteur en face le kraal.

C'était le major Marter, commandant un piquet de dragons, qui, ayant reçu l'avis de lord Gifford et qui s'approchait du côté opposé, s'empara du roi.

Lorsque le major Marter s'est approché de la hutte où se trouvait Cettiwayo, et qu'il l'a appelé en lui disant de sortir et de se rendre, le roi répondit :

— Non, venez vers moi vous-même.

Marter fut inflexible, et le roi se traîna dehors en rampant et se trouva, en se relevant, au milieu des dragons.

L'un des soldats ayant voulu mettre la main sur lui, il lui fit un signe méprisant de la main, en se reculant vivement et disant :

— Soldat blanc, ne me touchez pas.

Il demanda alors à être fusillé.

Le roi portait une couverture rouge drapée sur sa poitrine à l'instar de la toge romaine. Il s'est arrêté et a longuement regardé l'emplacement de sa capitale détruite ; de là, son regard a pris une expression quelque peu hautaine en se dirigeant sur les soldats rassemblés en cercle autour de lui.

Au moment de sa capture, il a demandé quel était le rang de l'officier qui commandait la troupe qui s'est emparée de lui. Il a traité avec mépris le contingent indigène de la colonne anglaise.

Cettiwayo, trop fatigué pour monter à cheval et pour marcher, a été transporté dans une voiture d'ambulance au camp.

### REVUE DES JOURNAUX

#### Le Globe.

Nous avons déjà critiqué l'attitude prise par une certaine fraction du parti républicain à l'égard du clergé. Notre opinion, à nous, peut se formuler d'un mot : le clergé est une force, qu'il est inutile d'avoir contre soi, — voire dangereux, car si un de ces historiens philosophes, comme il s'en trouve tant en Angleterre, entreprenait de raconter l'histoire de la réaction en France, il établirait sans trop de peine que le plus efficace appoint aux triomphes successifs de cette réaction est toujours venu du clergé.

C'est précisément sur ce fait que s'appuient les politiciens irréconciliables qui ont voué au clergé une haine mortelle et pousseraient volontiers cette haine jusqu'à la proscription, si l'adoucissement des mœurs publiques n'était là qui tempère ces fureurs d'un autre âge. Mais le propre d'une saine philosophie historique est de se défier des analogies et de ne pas conclure systématiquement d'hier à demain. Or, quel est le premier point qui frappe l'observateur s'il considère dans son ensemble les rapports du clergé et de la révolution ? C'est qu'un des corps qui fournirent à cette dernière l'appui le plus ardent en 1789 fut précisément le clergé, non pas les riches bénéficiaires engraisés de prébendes, — mais les humbles, mais les soldats de l'armée ecclésiastique, les desservants. Ceux-là, fils du peuple, et pasteurs du peuple, furent de cœur et d'action avec nous lors de cette première revendication solennelle de nos libertés.

Ajoutons, c'est avec la République qu'ils seraient dès aujourd'hui si on s'y était bien pris.

Si les hommes politiques qui ont poussé le parti

républicain dans la voie de l'article 7 avaient eu simplement plus de diplomatie que de passion préconçue, ils se seraient gardés d'englober sous le nom de cléricisme les membres du clergé tout entier dans une même suspicion. Nous envisageons ces questions de l'œil du spectateur et du point de vue de l'homme politique. Il n'y a pas besoin de mêler aux affaires d'Etat les questions de dogme pour se rendre compte avec un peu de clairvoyance qu'il est toujours utile de diminuer le nombre de ses adversaires. »

**XIX<sup>e</sup> Siècle.**

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on reproche aux préfets, sous-préfets, d'être trop souvent sur les chemins de fer qui conduisent à Paris et pas assez souvent dans leurs cabinets. J'en ai connu sous l'Empire, j'en ai connu du temps de M. Thiers et de M. de Mac-Mahon, que l'on avait appelés dans leurs départements du nom de « M<sup>me</sup> Benoiton, » à cause de la douce habitude qu'ils s'étaient faite d'être toujours sortis. Ce n'est point la République qui a créé le mal, c'est elle tout au contraire qui s'efforce d'y remédier. Je crois que M. Lepère et après lui ses successeurs, auront encore de temps en temps à rappeler les sages dispositions de cette circulaire. On l'observera quelque mois, un an ou peut être deux avec assez d'exactitude; puis on se laissera doucement aller à en prendre à l'aise avec elle. Pour être fonctionnaire on n'en est pas moins homme, c'est pour cela que l'administration centrale ait la main un peu fermée et qu'elle aide aux besoins ses subordonnés à résister aux tentations. Si on les protège contre eux-mêmes, c'est dans l'intérêt du pays et dans le leur propre. »

**Soleil.**

Le gouvernement est républicain, mais les radicaux ont toujours l'air de craindre qu'il ne redevienne monarchique. Aussi s'étudient-ils à dé-sarmer le pouvoir le plus possible. On reparle de la loi municipale, restée en suspens, on en reparle pour enlever au gouvernement le droit de nommer les maires des chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton, droit qu'il a déjà perdu pour les communes rurales.

Enfin, qui ignore que les radicaux, avec autant de circonspection, il est vrai, songent au rachat des grandes lignes de chemins de fer, à l'expropriation des compagnies d'assurances auxquelles serait substitué l'Etat, et à l'établissement de l'impôt sur le revenu, d'après le système de la progression déjà pratiqué pour la ville de Paris, pour la répartition de l'impôt mobilier ?

Tel est le plan actuel des gauches, celui qu'elles se flattent de mettre à exécution dans les prochaines sessions, et ce plan nous ne voyons pas ce qui les empêchera de le réaliser, très-légalement, puisque les hommes d'ordre, se désintéressant de la chose publique, abandonnent volontairement aux radicaux toutes les faveurs du scrutin.

Si le système déplorable de l'abstention persiste dans le parti conservateur, la Chambre de 1880 achèvera sans obstacle l'œuvre de désorganisation sociale, que la Chambre de 1877 aura largement commencée.

**INFORMATIONS**

M. Jules Grévy sera de retour au palais de l'Elysée le 7 octobre prochain, afin de présider le conseil des ministres fixé à cette date.

M. Lepère est arrivé à Besançon, samedi. Quand le train est entré en gare, la musique a joué la *Marseillaise* et M. Oudet, sénateur, maire de Besançon a souhaité la bienvenue au ministre, en rappelant, en termes émus, que la Franche-Comté fut toujours le pays de la liberté, mais aussi le pays du travail, qu'elle demandait, en conséquence, que le gouvernement développe les institutions nécessaires à la liberté et maintienne l'ordre qui est nécessaire au travail. Le ministre a répondu en remerciant de l'excellent accueil qui lui était fait. Il a ajouté :

« Les sentiments de la Franche-Comté me sont connus. J'appartiens à la Bourgogne qui a, avec votre province, de nombreux points de contact. Comme chez vous, on y aime passionnément la liberté, l'ordre, le travail, toutes choses que la République seule peut assurer désormais. D'ailleurs ce n'est pas ici où je suis reçu aux cris de : *Vive la République !* et au son de l'hymne national, que j'ai besoin de dire que nos institutions sont à l'abri de toute atteinte. Le gouvernement que la France s'est donné, et au nom duquel j'ai l'honneur de parler, s'efforcera toujours de justifier la confiance que le pays a mis en lui. Il tiendra à honneur, comme il l'a toujours fait, jusqu'à présent, d'obéir aux aspirations de la France, de donner satisfaction à l'intérêt public, de conserver la tranquillité à ce pays si sage, si courageux, qui profita si bien des leçons d'un malheur immémorial. » (Voir aux *Dernières nouvelles*.)

M. Waddington, président du conseil des ministres, a quitté Dieppe, samedi. Le ministre des affaires étrangères était venu rendre visite à lord Salisbury, en résidence à Pöys.

M. Léon Say est parti pour le château de Stors. Le cabinet du ministre et celui du ministre sont reliés par une double communication, un fil télégraphique et un téléphone.

Le général Gresley, ministre de la guerre a visité samedi, le fort de Manouvillers. Il a dû arriver à Nancy dans la journée.

Le ministre de l'instruction publique est arrivé vendredi à Toulouse, ainsi que nous l'avons annoncé.

Dans l'après-midi, M. Jules Ferry a reçu les chefs de service de la préfecture, les autorités universitaires, militaires et municipales, ainsi que la magistrature et les hauts fonctionnaires du département.

Presque tous les officiers de la garnison de Toulouse, ayant à leur tête le général Lecointe, commandant du corps d'armée, ont été présentés à M. Jules Ferry.

Le ministre leur a dit : « Il y a deux choses pour lesquelles le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie ne marchand pas l'argent : l'instruction et l'armée. Aussi, messieurs, je crois que vous ne refuserez pas de crier avec moi : *Vive la France !* »

On a beaucoup remarqué, lors des présentations à la préfecture, la présence du doyen de la Faculté de théologie de Montauban, qui était dans les rangs du personnel universitaire, ainsi que la présence des vicaires généraux du diocèse, l'archevêque étant actuellement à Rome.

L'archevêque de Bourges, mort subitement mercredi soir, présidait mardi encore le synode. Charles-Amable de la Tour d'Avvergne Saint-Paul, de la maison de Lauragais, né à Moulins le 6 décembre 1826, fut sacré archevêque *in-partibus infidelium* de Colosse, le 22 juillet 1861, et préconisé archevêque de Bourges, le 10 décembre de la même année.

Mgr de la Tour d'Avvergne, avait été auditeur de rote près la cour de Rome, avant sa promotion à l'épiscopat. Il est le frère du général et de feu le prince de la Tour d'Avvergne, ancien ambassadeur de France près la curie romaine. Il travaillait depuis longtemps à une histoire du dogme catholique, dont le manuscrit avait été détruit dans l'incendie du palais archiepiscopal de Bourges, qui eut lieu en 1873.

**INAUGURATION DE LA STATUE D'ARAGO.**

Les fêtes de Perpignan ont commencé jeudi matin par une distribution de 1,200 kilog. de pain aux pauvres. L'animation est extraordinaire. De tous les départements limitrophes accourt une foule immense. Les trains de plaisir se succèdent sans interruption. Les monuments publics, les portes de la ville, toutes les rues sont pavoisés. La place Arago, décorée d'oriflammes, de mâts vénitiens, d'écussons et de trophées, présente un aperçu féérique.

Il arrive une foule d'étrangers.

Cet hommage rendu à la science et aux vertus civiques dont l'illustre astronome a offert un des modèles les plus accomplis, arrive à son heure au moment où d'autres cérémonies, toutes militaires celles-là, occupent nos voisins de l'Est. Ce n'est pas la France qui a le plus mauvais lot dans cette circonstance et l'avenir est destiné sans doute à prouver à l'Europe et au monde que, dans leur intérêt-même, les nations font beaucoup mieux d'honorer le travail et les services intellectuels que d'exalter les sentiments belliqueux et de donner cours à l'ambition militaire même la mieux justifiée par le succès.

**STATUE DU COLONEL DENFERT.**

Sous ce rapport, la cérémonie de Montbéliard en l'honneur du défenseur de Belfort, rentre aussi dans le cadre plutôt des cérémonies patriotiques et pacifiques que dans celui des fêtes militaires. C'est en effet un exemple et une leçon que la statue du colonel Denfert doit rappeler aux générations nouvelles. La défense du sol est un des points du programme que toute nation démocratique doit avoir sans cesse devant les yeux à côté du culte du travail, de la science, des vertus privées et publiques. C'est en cela que les noms d'Arago et de Denfert peuvent être

associés dans la mémoire du peuple et personnifier la politique pacifique et féconde qui est la nôtre depuis nos désastres.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE.

Une grande revue a été passée ce matin, sur les allées Fénélon, par le général Patorel.

Le Proviseur du lycée de Cahors a l'honneur de rappeler aux familles que la rentrée des élèves internes est fixée au lundi 6 octobre prochain, à huit heures précises du soir.

Le lendemain, à huit heures du matin, aura lieu la messe du Saint-Esprit, à laquelle tous les élèves internes et externes seront tenus d'assister. A l'issue de la messe, les cours commenceront régulièrement dans toutes les classes.

Le Proviseur recommande aux familles, dans l'intérêt des élèves, la plus grande exactitude : les retards plus ou moins prolongés causent toujours aux études un préjudice grave, qui, dans certains cours, devient parfois irréparable.

Dans la nuit de samedi dernier, un vol de 150 fr. a été commis au préjudice de l'église de Cézac. La porte de cet édifice n'étant pas bien fermée, le malfaiteur a pu facilement parvenir jusqu'à la caisse de la fabrique, qu'il a forcée au moyen d'un ciseau, et dévalisée. L'église de Cézac est pauvre et n'a point de ressources; mais cette considération n'a pas arrêté le voleur.

Une tentative de vol vient, nous dit-on, d'être faite dans l'église de Villesèque. Quelques jours avant, un individu, inspirant la méfiance, rodait autour de l'église. Ce même individu, aurait été remarqué ces jours derniers à Cézac.

Il paraît qu'une bande de malfaiteurs est organisée pour dévaliser les Eglises. Voici ce que nous lisons dans la *Courrier de l'Aude* :

**VOLS DANS LES ÉGLISES.**

« Cette nuit, un vol avec escalade et effraction, a été commis dans l'église cathédrale de Carcassonne.

« Les malfaiteurs ont pénétré dans l'église par le chantier; à l'aide de plusieurs pierres, ils ont escaladé le mur et sont arrivés ainsi jusqu'à la petite porte ogivale qui donne accès dans le magasin des chaises, d'où ils ont pu facilement pénétrer dans l'intérieur de la cathédrale.

« Tous les troncs ont été dévalisés.

« Les malfaiteurs se sont dirigés ensuite vers la porte de la sacristie qui a été forcée à l'aide d'un couteau de charrier dont une partie a été retrouvée brisée.

« A peine arrivés dans la sacristie, les voleurs ont ouvert avec effraction un placard du sacristain où se trouvent d'ordinaire les clés du sa-

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

23 Septembre 1879. (73)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

**LE CHASSEUR DE PANTHÈRES**

PAR ERNEST CAPENDU.

XXVI

L'ENVOYÉ.

On n'apercevait dans l'ombre que le rayonnement lumineux de deux yeux enfoncés sous d'épais sourcils noirs.

Quand il avait pénétré dans la demeure d'Osman-ben-Assah, il avait lancé sur son épaule les plis de son burnous, et l'étoffe, en s'enroulant autour de son cou, avait augmenté la difficulté qu'un œil curieux eût pour examiner le visage de l'inconnu.

Sur l'ordre du cheik on l'avait introduit dans le salon d'attente, puis Osman était venu vers lui. Sans doute le cheik ne voulait qu'aucun des siens eût connaissance de l'affaire qu'il allait traiter, car

Reproduction interdite.

avant de pénétrer dans la pièce où l'attendait l'émis-saire du juif, il avait congédié du geste tous ceux qui le suivaient.

En voyant entrer Osman-ben-Assah, l'envoyé d'Esau demeura impassible, mais il se retourna un peu, ayant soin de se placer dans l'ombre, le dos tourné vers les fenêtres dont les stores abaissés s'opposaient déjà à l'envahissement de la lumière.

Osman, sans paraître se préoccuper de cette précaution étrange, sans la remarquer même, se coucha sur son divan, et leva le doigt, suivant l'usage oriental qui veut que toute entrée en conversation soit précédée d'un geste :

« Tu viens de Deir-el-Kamar ? avait-il dit.

— Oui, avait répondu l'envoyé.

— Pourquoi Ali, celui que j'avais envoyé à Esau, n'est-il pas avec toi ?

— Je ne sais. Nous sommes partis l'un après l'autre.

— Que m'apportes-tu ?

— Ce que tu exiges pour rendre la liberté à la juive.

— Les cinquante mille dinars en diamants ?

— Oui.

— Donne ! »

L'envoyé plongeait la main sous son burnous et s'avancé vers Osman. Jusqu'alors, le cheik n'avait pu voir le visage caché par le capuchon de son interlocuteur, mais le mouvement que fit celui-ci le plaça en pleine lumière.

Osman-ben-Assah devint subitement pâle comme un cadavre, il poussa un cri sourd et porta la main aux armes passées dans sa ceinture, mais il n'eut pas le temps d'achever le mouvement commencé.

D'un seul bond l'homme s'était élancé sur lui. Le saisissant à la gorge et l'étreignant de la main gauche, il le renversa sur le divan.

Osman aperçut la lame d'un poignard brillant au-dessus de sa poitrine : tout son corps frissonna. « Grâce ! murmura-t-il.

— Lâche ! s'écria l'inconnu. Tu m'as frappé par derrière, et moi je te frappe en face ! Regarde ! me reconnais-tu ? »

Et, d'un geste plus rapide que la pensée, il rabattit le capuchon du burnous qui cachait ses traits.

« Malhoun-Khatoun ! » murmura Osman.

La main menaçante s'abaissa convulsivement, le poignard pénétra dans les chairs, le sang jaillit et Osman se roidit dans une convulsion suprême. La lame aiguë avait traversé le cœur.

Malhoun-Khatoun se redressa lentement. Il repoussa du pied le cadavre, et rejetant le burnous gris qui le couvrait, il apparut sous son costume resplendissant. S'approchant d'un timbre, il saisit un marteau et frappa un coup violent sur la demi-sphère de métal qui rendit un son sonore dont les vibrations retentirent au loin.

Les portières de la pièce se soulevèrent de tous côtés à la fois, et plus de vingt serviteurs s'élan-cèrent.

« Enlevez ce cadavre ! dit Malhoun-Khatoun d'une voix calme, et qu'on me donne ma *chibouk*. Allah est grand et Mahomet est son prophète ! Ainsi péris-sent les traîtres et les lâches ! »

Tous ceux qui étaient accourus demeuraient stupéfaits en présence du chef redouté que chacun croyait mort et que l'on revoyait plus terrible et

plus menaçant que jamais.

Une heure après Malhoun-Khatoun, entouré d'un brillant cortège, se rendait au palais de Fouad-Pacha, le nouveau gouverneur turc de Damas. Fouad-Pacha reçut le cheik ressuscité avec ce calme du Turc qui ne s'étonne de rien. Les deux chefs demeurèrent longtemps en conférence; puis Malhoun-Khatoun reprit le chemin de sa demeure.

Saïd-Abdoul-Nalek, le tourmenteur, était toujours à son poste. Le supplice n'avait pu être contremandé, et les Druses attendaient toujours. Malhoun-Khatoun fit appeler Mansour.

« Fais jeter le *giaour* dans la prison du sérail, dit-il, et qu'on veille étroitement sur lui. Sa personne peut nous être utile; qu'il vive jusqu'à nouvel ordre. Ce soir, il y aura fête au harem; que l'on prévienne le chef des eunuques.

— Ali n'est pas au sérail, répondit Mansour en s'inclinant.

— Je le sais ! il est mort ! »

Mansour s'inclina plus bas encore sans répondre; puis, sur un geste du maître, il s'éloigna à reculons et quitta la pièce.

XXVII

SAÏDA.

« Une foule immense de femmes et d'enfants, parmi laquelle se trouvent à peine quelques hommes (ils sont presque tous morts) encombre le kan français et les approches de la maison des jésuites, écrit-vaît de Saïda, à la date du 14 octobre 1860.

(A suivre.)

craine et quelques sommes peu importantes. Cette première investigation ne donnant pas les résultats qu'on attendaient les malfaiteurs, ils ont dû forcer la porte du sacraire fermée à l'aide de deux grands verrous.

Ici le travail a été long et pénible; mais les voleurs n'ont reculé devant aucun obstacle, et, à l'aide d'instruments dont on n'a pas retrouvé trace, ils ont forcé les verrous qui ont fini par céder.

Introduits dans le sacraire, ils ont attaqué la caisse de la Fabrique, fermée à trois clés. Cette caisse est en bois dur et doublée en tôle.

Une entaille a été pratiquée à l'un des angles de la caisse et à l'aide de cette ouverture les voleurs ont pu soustraire un sac contenant 2,000 francs en billets de banque, un autre de 1,000 francs en écus, et ils ont éventré à l'aide d'un couteau un troisième sac qui contenait une somme de 700 fr.

On présume que, pour s'emparer de l'argent contenu dans ce troisième sac, les voleurs auront été obligés de renverser la caisse, puisque ce matin on a retrouvé sur le sol une somme d'environ 45 fr.

Les vases sacrés et tous les objets précieux servant au culte qui sont renfermés dans le sacraire ainsi que les titres ou valeurs en papiers, dont les numéros auraient pu trahir les voleurs, ont été respectés.

Lorsque le sacristain Balut, est entré ce matin dans la sacristie, il a été le premier à s'apercevoir du vol commis dans la nuit et s'est empressé de porter plainte à qui de droit.

Ce matin, à six heures et demie, M. le commissaire central s'est transporté à la cathédrale pour dresser procès-Verbal.

On écrit de Montredon, banlieue de Carcassonne, au même Journal :

Cette nuit des malfaiteurs se sont introduits dans l'église après avoir démolé une partie du mur et forcé la porte d'entrée. Un tronc en fer très épais a été ouvert; les voleurs ont enlevé la serrure de la sacristie et forcé toutes les armoires où ils pensaient pouvoir trouver de l'argent. Heureusement les voleurs ont été vus. Toutefois ils ont respecté les vases sacrés.

Chaque année le ministère des finances fait dresser la liste des départements par ordre d'importance du produit des contributions indirectes. On vient d'achever cette classification pour l'année 1878, le département du Lot occupe le 79<sup>e</sup> rang.

Le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante, relative à l'inscription des jugements des juges de justice de paix sur les feuilles d'audience :

Monsieur le procureur général, Mon attention a été appelée sur une pratique irrégulière qui serait suivie dans certaines justices de paix, relativement à l'inscription des minutes des jugements sur les feuilles d'audience. L'usage s'est répandu, paraît-il, de ne pas opérer cette transcription, soit lorsque, à la suite du prononcé du jugement, la partie condamnée se déclare prête à l'exécuter, paye les frais déjà exposés et les condamnations pécuniaires, soit lorsque le demandeur, débouté de sa demande, accepte cette décision et renonce à l'attaquer par la voie de l'appel, soit dans quelques autres cas analogues. On évite ainsi l'augmentation des frais qu'entraîne la formalité de l'inscription du jugement et de son enregistrement.

Cette considération a, sans aucun doute, son importance, mais elle ne saurait prévaloir contre les dispositions formelles de l'article 18 du code de procédure civile, qui exige que toute décision rendue par les juges de paix soit authentiquement constatée. Le défaut de transcription peut d'ailleurs présenter pour les parties de sérieux inconvénients. Il ne reste ainsi aucune trace des jugements qui n'ont pas été portés sur la feuille d'audience. La décision intervenue ne peut acquiescer l'autorité de la chose jugée; rien ne s'opposerait à ce que l'une des parties recommençât l'instance. Enfin cette manière de procéder porte atteinte aux intérêts du Trésor.

Pour ces différents motifs, j'estime que la pratique irrégulière qui m'a été signalée ne doit pas être tolérée. Je vous prie, en conséquence, de rechercher si cet usage ne se serait pas introduit dans votre ressort, et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour qu'il ne persiste pas plus longtemps.

Vous voudrez bien m'accuser de réception de la

présente circulaire et me tenir informé de la suite donnée à mes instructions. Recevez, etc.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, E. LE ROYER.

Cette circulaire dit la *Liberté*, ne doit pas passer inaperçue; elle est en effet au premier chef une garantie pour l'exécution des jugements. Nous nous sommes bien des fois élevés à cette place contre la façon dont les frais de procédure et d'enregistrement grèvent, au civil, les procès les plus simples; mais nous devons reconnaître, avec le ministre, que toute critique doit s'arrêter devant l'exécution des prescriptions légales permettant aux décisions judiciaires de sortir en leur plein et entier effet. Ces précautions totales sont surtout urgentes pour les justices de paix des campagnes.

CONCOURS POUR SIX PLACES D'AUDITEUR DE 2<sup>e</sup> CLASSE AU CONSEIL D'ETAT.

Par arrêté de M. le garde des sceaux ministre de la justice, président du Conseil d'Etat, six places d'auditeur de 5<sup>e</sup> classe au conseil d'Etat sont mises au concours. Ce concours aura lieu à Paris. L'ouverture en est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 1879.

Les aspirants devront se faire inscrire et produire les pièces nécessaires soit au secrétariat général du conseil d'Etat, soit au secrétariat de la préfecture de leur résidence, dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion au *Journal Officiel* de l'arrêté fixant le concours. L'insertion à l'*Officiel* a eu lieu le 13 septembre courant.

On prépare en ce moment au ministère de l'intérieur un assez important mouvement, qui portera spécialement sur les sous-préfectures. Il ne sera définitivement arrêté qu'après le retour de M. Lepère et du président de la République.

Le *Journal officiel* promulgue la loi relative aux attributions des conseils généraux pour l'établissement, la suppression ou les changements des foires et marchés, et dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les conseils généraux appelés à délibérer dans le cas prévu à l'article 46, paragraphe 24, de la loi du 10 août 1871, statuant souverainement et nonobstant toute opposition sur l'établissement, la suppression ou les changements des foires et marchés dans les communes de leurs départements respectifs. Néanmoins lorsqu'il s'agira de foires et marchés établis ou à établir dans des communes situées à moins de deux myriamètres d'un département voisin, le conseil général de ce département devra être préalablement consulté, conformément aux dispositions du décret du 13 août 1864.

Art. 2. — Sont abrogées toutes les dispositions de lois et de règlements contraires à la présente loi.

Le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur vient d'adresser au nom du ministre, une circulaire aux préfets, relative aux rapports que les agents du service pénitentiaire peuvent avoir avec les détenus ou avec les entrepreneurs des ateliers existant dans les maisons de détention. Cette circulaire interdit formellement aux agents des prisons toutes relations d'intérêt avec les détenus et avec les entrepreneurs ou concessionnaires d'ateliers. Elle interdit également aux fonctionnaires employés et gardiens ainsi qu'aux surveillants laïques ou religieuses de recevoir les détenus dans les locaux affectés à leur habitation. Enfin, défense est faite aux agents de l'administration d'employer les détenus à leur service particulier.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une note aux préfets annonçant que M. le directeur général de la caisse des dépôts et consignations vient de lui apprendre que la durée des prêts que la caisse consent aux départements, aux communes et aux établissements publics, qui était limitée jusqu'à présent à douze ans, est portée à quinze années à partir du jour de la réalisation des prêts. Quant au taux de l'intérêt il reste fixé à quatre et demi pour cent.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante :

New-York, 19 septembre, 7 h. matin.

Une grande dépression, dont l'énergie ira en augmentant, arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre les 22 et 24. Elle sera accompagnée de pluies et de bourrasques du S. E. au N. O.

Avis

Le sieur Joseph Barry, propriétaire cultivateur, domestique chez M. Desprats, à Miran, canton de Luzech, a l'honneur d'informer le public qu'il ne paiera pas les dettes que sa femme Eugénie Milhao, de Cahors, pourrait contracter. Les personnes auxquelles elle s'adresserait pour emprunter ou pour vendre, sont priées de lui tout refuser.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

La Russie restitue à la Chine la province d'Ili. Après avoir discuté ce traité, le *Journal des Débats* ajoute :

Il n'est pas impossible, et cela nous paraît même vraisemblable, que le cabinet de Saint-Petersbourg, frappé de l'énergie déployée par le gouvernement chinois depuis que la pacification de ses provinces intérieures lui a rendu la liberté de ses mouvements, et sachant que ce dernier met autant de ténacité à défendre les territoires qui lui appartiennent que de patience à attendre le moment opportun pour reconquérir ceux qu'il a été obligé de céder, ait songé principalement, en signant le traité qui vient de nous occuper, à se concilier les bonnes grâces de la cour de Pékin, à jeter un gâteau au cerbère chinois afin de s'assurer à lui-même toute liberté d'action au moment où il peut être appelé à jouer un rôle important sur la scène de l'Afghanistan.

Le langage que M. Jules Ferry tient dans sa tournée actuelle, remarque le *Soleil*, fait tomber tous les bruits de projets de conciliation et de transaction sur l'article 7 qui ont couru et qui persistent encore. C'est donc à tort qu'on avait prêté au gouvernement un retour à des idées plus sages et à des vues plus saines sur la question de la liberté de l'enseignement. Il lui plaît de courir au-devant d'un échec. Eh bien, il sera satisfait. Cet article sera soutenu devant le Sénat. Il y succombera.

FÊTES DE MONTELIARD. Besançon, 21 sept.

M. Thomson, porte la santé du président de la République, M. le maire porte la santé de M. Lepère, qui répond aux deux toasts. M. Lepère fait allusion à l'armée. Le général Wolf répond au ministre :

« Je vous suis bien reconnaissant des termes si flatteurs dans lesquels vous avez bien voulu parler de l'armée. »

« Je suis heureux de la gracieuse occasion que vous m'offrez de témoigner devant vous qu'elle en est digne à tous égards. »

« Depuis nos désastres, elle s'est adonnée complètement au travail, elle n'a d'autre préoccupation que celle de reconnaître par une forte discipline, et une solide instruction, les grands sacrifices que la nation s'impose journellement et si généreusement pour elle. »

Elle n'a qu'une seule politique; celle de servir loyalement le gouvernement légal du pays.

« Je bois, monsieur le ministre, à l'union intime de l'armée avec la nation. »

Les paroles du général Wolf ont été très applaudies.

Le discours de M. Lepère reste dans le domaine des intérêts locaux et franc-comtois. Les questions générales et politiques ont été évitées.

Bourse de Paris.

Cours du 23 Septembre.

Rente 3 p. %	83.50
— 3 p. %, amortissable	86.55
— 4 1/2 p. %	113.50
— 5 p. %	118.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 22 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.225 »	3.210 »
Crédit foncier	1.400 »	1.052 50
Orléans-Actions	1.195 »	1.190 »
Orléans-Obligations	388 75	388 75
Suez	725 »	725 »
Italien 5 %	80 75	80 85

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 12 (20 septembre). Congrès international de médecine. Session d'Amsterdam. Discours de M. Donders. — Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Montpellier. M. le colonel de Laussedat : La géographie physique au point de vue de la défense du territoire; Création d'un corps spécial de signaux. — La formation du sang, par M. G. Pouchet. — Bulletin des sociétés savantes. Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. E. Rambert et P. Robert. Les oiseaux dans la nature. Publications nouvelles. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 12 (20 septembre). L'expédition américaine au pôle nord, par M. C. de Varigny. — Littératures étrangères. Le mouvement littéraire en Danemark, par Arède Barino. Histoire d'Angleterre. Londres au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après le Dr John Doran, par Léo Quesnel. — Histoire d'Italie. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ POUR 1880. — 23<sup>e</sup> ANNÉE.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année : Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 centimes

Envoi franco dans les départements : 60 c.

En vente : Aux Bureaux de l'*Univers illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

Crédit Foncier de France

Avis très important.

Réduction du taux de l'intérêt des Prêts Hypothécaires.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France dans sa séance du 17 septembre courant, a décidé qu'il y avait lieu de réduire à 4 fr. 45 pour cent le taux de l'intérêt des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, consentis par la Société aux propriétaires fonciers. Il ne sera perçu aucune commission en sus.

Le public est en outre informé que le Crédit Foncier sera en mesure dans un très bref délai, de réduire dans des proportions importantes, le taux de l'intérêt des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement et de supprimer la commission de 0 f. 60 centimes exigée jusqu'ici des emprunteurs.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

**BULLETIN**  
**De la Société de Géographie.**  
 Sommaire de la livraison de juillet 1879.  
 I. — Mémoires et Notices.  
 II. — Faits géographiques.  
 III. — Actes de la Société.  
 Cartes.

Delagrave, éditeur, rue Soufflot, 15, Paris.  
**AUDOUARD**  
 EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.  
**A PARIS**  
 CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS  
 Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).  
 Guérison des maladies des Dents et des Gencives.  
 Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.  
**ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE**  
 et  
**POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA**  
 Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives  
 Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins  
 Admis à l'Exposition universelle de 1878.  
 Ces dentifrices préparées avec un soin mi-

nutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — **La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.**  
 Dépôt dans les principales Parfumeries.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
**Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès**  
 100,000 cures réelles par an.  
 La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.  
 Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies

(Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dantes M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des darts par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulés, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Sborland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.  
 Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**PHYLLOXERA**  
 Au bureau du journal on donne communication gratuite de 4 brochures de M. J. P. M. ZARZ, qui contiennent le procédé certain pour détruire le Phylloxera et arrêter ses ravages.  
 Guérison de la  
**Phthisie Pulmonaire**  
 et de la bronchite chronique ; traitement nouveau ; brochure in-8° de 136 pages, 13<sup>e</sup> édition ; par le Dr Jules Boyer (de Paris). — Envoi contre 1 fr. 50 en timb. post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de médecine, Paris.

Éviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
 Exiger le véritable nom  
 Pour tous les extraits et articles non-signés  
 Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Eaux minérales de Miers.**  
 Gare de Rocamadour  
**HOTEL CARBOIS**  
 à Alviagnac (Lot)  
 L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.  
 Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.  
 M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.  
 M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,  
 L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

**PRIME A NOS LECTRICES**  
 POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE  
 On reçoit pendant UN AN la Mode Française  
 Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.  
 C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.  
 Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Onson, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

**DOUCEDE,**  
 Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,  
 à Cahors.  
 J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.  
 Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.  
 DOUCEDE, marchand tailleur.

**BULLETIN DES HALLES**  
 FONDÉ EN 1846  
 JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS  
 BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS  
 Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.  
 Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.  
 Revue de la semaine chaque samedi.  
 Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.  
**TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :**  
 Edition (A), 7 numéros par semaine..... 36 fr. 20 fr. 11 fr.  
 — (B), 3 — — — — — 28 — 15 — 8 —  
 — (C), 2 — — — — — 20 — 11 — 6 —  
 — (D), 1 — — — — — 12 — 7 — 4 —  
 Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.  
 Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

**VICHY**  
 Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre  
**PASTILLES DIGESTIVES** fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
**SELS DE VICHY POUR BAINS.** — Un Rouleau pour un Bain.  
**SUCRE D'ORGE DE VICHY.** — Bonbon digestif.  
 Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du  
**CONTROLE DE L'ÉTAT**  
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

**COPEAUX DE GOUDRON**  
 DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.)  
 La meilleure préparation de Goudron contre  
**RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE**  
 Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraichissante.  
 La boîte : 1 fr. 50.  
 ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE  
**LIEUTARD & Co**, 88, boulevard Sébastopol, PARIS  
 Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

**A VENDRE**  
 Une Machine  
 A Vapeur Locomobile, d'occasion  
 De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.  
 Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉJOU, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

**TONIQUE DULAC**  
 Guérison radicale des cors aux pieds  
 Seul dépôt général,  
 pharmacie LACOMBE, à Cahors  
 S'expédie contre 4 fr. timbres-poste  
**PHÉNOLINE DULAC**  
 Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées  
 Prix : 1 fr. 25  
 Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors  
**LIQUEUR VINEUSE**  
 dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table  
 Dose pour 2 barriques 4 fr. 25  
 Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**A VENDRE**  
 PAILLE, FOURRAGES ET AVOINES.  
 S'adresser à Monsieur Maurice Desprats, Négociant, à Villeneuve-sur-Lot.

**Pharmacie Centrale de Cahors**  
**ESCROUZAILLES**  
 PHARMACIEN  
 Successeur de F. VINEL  
 Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.  
 On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clyso-pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.  
 Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina ; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'eau chimique contre la chute des cheveux ; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Bolo, Vinaigre de toilette, etc., etc.

**UN FRANC PAR AN.**  
 Le MONITEUR  
 des Valeurs à Lots  
 PARRAISANT TOUTS LES DIMANCHES  
 Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères  
 LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ  
 une causerie financière, par le Baron LOUIS, une Revue de toutes les Valeurs, les tirages avantageux ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; les documents inédits ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.  
 On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.  
 NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
 DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**  
 A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.  
 HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES.  
 Accord et réparation. — Vente, échange et location